

Image not found or type unknown



Droit de visite et d'hébergement

Par **villory**, le **06/09/2008** à **12:56**

Divorcé depuis le 06.11.97 les droits de visite et d'hébergement étaient a ma charge c'est a dire que je me déplaçais pour récupérer et déposer mon enfant auprès de sa mère sauf que a l'époque celle-ci habitait paris 19 et moi vitry sur seine (94). Depuis plusieurs années elle a déménagé dans les Ardennes (08) , moi je suis toujours en région parisienne (93) et depuis plusieurs mois mon ex épouse refuse de partager les frais de voyage ; en effet nous faisions la moitié de la route chacun , elle environ 100 km , et moi 150km sauf que je dois payer des frais de péage : explications 3 péages pour aller sur Reims + 3 pour le retour sur Paris le vendredi ; ensuite idem pour redéposer mon enfant 3 pour aller a Reims + 3 pour rentrer sur Paris . Quels sont mes recours ??? Ai-je la possibilité de déclarer cette somme aux impots ??